



EVEA[®]

HERBICIDE

LA CLOMAZONE MICRO-ENCAPSULÉE MULTI-CULTURES

 Le partenaire idéal de vos programmes de désherbage sur de nombreuses cultures (betterave, pomme de terre, colza, soja, cultures légumières...)

 Efficacité et sélectivité éprouvées



**Le Label garantit
L'Exigence!**

PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRECAUTION AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.

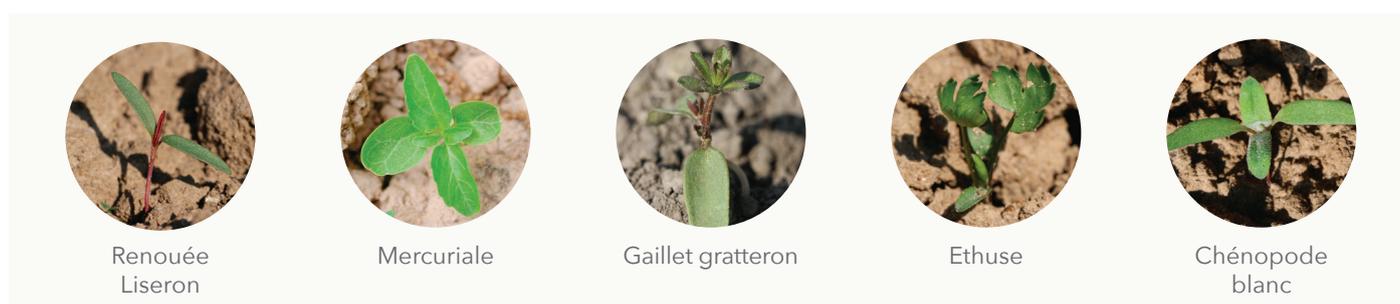
MODE D'ACTION

Evea® est composé de clomazone (HRAC 13), matière active herbicide à large spectre, efficace sur de nombreuses dicotylédones annuelles ainsi que certaines graminées. La clomazone va agir au moment de la germination des adventices, en étant absorbée par les jeunes racines et tiges des plantules. Une fois absorbée elle va stopper la synthèse des caroténoïdes qui jouent un rôle de photoprotecteur et assurent le transfert de l'énergie lumineuse vers la chlorophylle. Une partie de la chlorophylle sera ainsi détruite, alors que l'autre partie aura une activité réduite perturbant l'activité photosynthétique des adventices touchées. Ces adventices, incapables de produire de l'énergie vont finir par disparaître. Les symptômes associés au mode d'action de la clomazone sont facilement identifiables par le blanchiment des adventices.

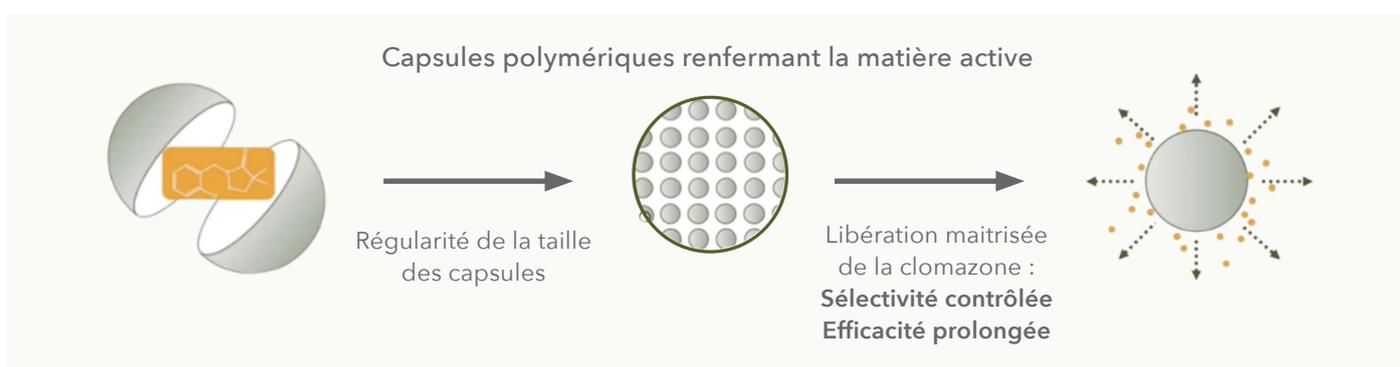
SPECTRE D'EFFICACITÉ

Dicotylédones	Stade de l'adventice		Dicotylédones	Stade de l'adventice		Graminées annuelles	Stade de l'adventice	
	Prélevée	Plantule		Prélevée	Plantule		Prélevée	Plantule
Ethuse	■	■	Matricaire	■	■	Brome stérile	■	■
Amarante réfléchie	■	■	Mercuriale	■	■	Digitaire sanguine	■	■
Ammi élevé	■	■	Morelle noire	■	■	Folle avoine	■	■
Arroche étalée	■	■	Mouron des oiseaux	■	■	Panic pied de coq	■	■
Capselle	■	■	Pensée	■	■	Pâturins	■	■
Chénopode blanc	■	■	Ravenelle	■	■	Sétaire verticillée	■	■
Coquelicot	■	■	Renouée liseron	■	■	Vulpin	■	■
Datura	■	■	Renouée des oiseaux	■	■			
Fumeterre	■	■	Renouée persicaire	■	■			
Gaillet gratteron	■	■	Sanve	■	■			
Géraniums sp.	■	■	Séneçon	■	■			
Lamier	■	■	Véroniques sp.	■	■			

Efficacité >95%	■
95% > Efficacité > 85%	■
75% > Efficacité > 85%	■
75% > Efficacité	■



LA TECHNOLOGIE ALBAUGH® AU SERVICE DE LA MICRO-ENCAPSULATION



LA TECHNOLOGIE ALBAUGH® AU SERVICE DE L'EFFICACITÉ





BETTERAVES INDUSTRIELLES ET FOURRAGÈRES

0,035 à 0,1 L/ha
+ Partenaires racinaires et/ou foliaires



Positionnement

- Appliquer à partir du stade 2 feuilles vraies des betteraves
- Dose totale maximum = 0,2 L/ha/an
- Fractionner les applications à des doses comprises entre 0,035 et 0,1 L/ha
- Utiliser en programme associé à des partenaires foliaires ou racinaires en fonction de la flore présente sur la parcelle

Recommandations

- Appliquer sur une culture en bon état végétatif, en conditions non stressantes
- Appliquer sur adventices jeunes (stades cotylédons)
- Ne pas associer aux herbicides anti-graminées foliaires
- Dans les jours suivants l'application des blanchiments peuvent apparaître. Ces symptômes temporaires sont sans incidence pour la betterave.



POMMES DE TERRE

0,15 à 0,25 L/ha
+ Partenaires



Positionnement

- Appliquer après plantation, sur buttage définitif
- Appliquer avant la levée des pommes de terre (de préférence au minimum 1 semaine avant la levée)
- Utiliser en association avec d'autres spécialités de pré-levée

Recommandations

- Appliquer sur sol non motteux et humide
- Appliquer par temps calme pour assurer une bonne répartition sur les deux flancs de buttes
- Réduire la dose à 0,15 L/ha sur sols sableux et sol léger



POIS PROTÉAGINEUX

0,1 à 0,25 L/ha
+ Partenaire



Positionnement

- Appliquer au plus près du semis
- Appliquer associé avec autre spécialité de post-semis/pré-levée

Recommandations

- Appliquer sur sol non motteux et frais afin d'assurer un bon positionnement du produit
- Ne pas rouler la parcelle après application
- Utiliser une dose maximale de 0,1 L/ha sur sols filtrant



SOJA

0,2 à 0,25 L/ha
+ Partenaires



Positionnement

- Appliquer en post-semis/pré-levée, de préférence juste après le semis
- Appliquer associé à d'autres spécialités de post-semis/pré-levée

Recommandations

- Appliquer sur sol non motteux et frais afin d'assurer un bon positionnement du produit
- Appliquer de préférence avant une pluie

DONNÉES RÉGLEMENTAIRES ET TABLEAU DES USAGES

N° AMM :
2180309

Composition :
360 g/L Clomazone

Formulation :
Suspension de capsules (CS)

Famille Chimique :
Isoxazolidinones - HRAC 13

Mode d'action:
Inhibition de la synthèse des caroténoïdes

DRE
24 h

Classement:
H302 : Nocif en cas d'ingestion
H315 : Provoque une irritation cutanée
H319 : Provoque une sévère irritation des yeux
H332 : Nocif par inhalation

Attention :
SGH07



Usages	Cultures	Dose (L/ha)	Nb app	Stades d'applications	DAR (j)	ZNT aqua (m)	DVP (m)
Crucifères oléagineuses	Colza	0,33	1	BBCH 00 - 05	F	5	-
Pomme de Terre	Pomme de Terre	0,25	1	BBCH 00 - 07	F	5	-
Betterave industrielle & Fourragère	Betterave Industrielle et Fourragère	0,2	1 (*)	BBCH 00 - 09	F	5	-
		0,1	2 (*)	BBCH 10 - 18	F	5	-
Graines protéagineuses	Pois protéagineux, Féveroles	0,25	1	BBCH 00 - 09	F	5	-
	Lupin	0,3	1	BBCH 00 - 09	F	5	-
Soja	Soja	0,35	1	BBCH 00 - 09	F	5	-
Légumineuses potagères (sèches)	Fèves sèches, Haricot secs	0,15	1	BBCH 00 - 09	F	5	-
Légumineuses racines et tubercules tropicaux	Patate douce	0,3	1	BBCH 00 - 09	F	5	-
Haricots et pois écosés frais	Pois écosés frais, Flageolet et fèves	0,25	1	BBCH 00 - 09	F	5	-
Haricots et pois non écosés frais	Haricot vert, Haricot filet	0,15	1	BBCH 00 - 09	F	5	-
Navet	Navet	0,15	1	BBCH 00 - 09	F	5	-
Pavot	Pavot - Oeillette	0,25	1	BBCH 00 - 09	F	5	-
Salsifis	Salsifis	0,15	1	BBCH 00 - 09	F	5	-
Asperges	Asperges	0,25	1	BBCH - 09 (après récolte)	-	5	-
Carottes	Carottes et Céleri rave	0,25	1	BBCH 00 - 09	F	5	-
Céleri	Céleri Branche et fenouil	0,2	1	BBCH 00 - 09	F	5	-
Choux	Choux feuillus, choux à inflorescences et choux Pommés	0,25	1	BBCH 00 - 15	F	5	-
Curcubitacées à peau comestible	Courgettes	0,35	1	BBCH 00 - 12	F	5	-
Epinard	Epinards	0,15	1	BBCH 00 - 09	F	5	-
PG-Légumineuses fourragères	Vesce production de semences	0,15	1	BBCH 00 - 09	-	5	-
PG - PPAMC Florales et potagères	Concombre, cornichon, haricot, épinard, oignon** et lentille.	0,25	1	BBCH 00 - 09	-	5	-
PPAM non alimentaires* Désherbage	Fumeterre, Fenugrec	0,25	1	BBCH 00 - 09	-	5	-
	Pensées sauvages	0,15	1	BBCH 00 - 09	-	5	-
PPAMC* Désherbage	Persils, Basilic	0,15	1	BBCH 00 - 09	F	5	-

* Fractionnement possible jusqu'à 4 applications à la dose maximale de 0,05 L/ha par cycle culturale

** Ne pas utiliser les sous-produits des cultures d'oignon porte-graines traitées en alimentation humaine.

Ne pas planter de culture à cycle court (environ 30 jours entre le semis/la plantation et la récolte) moins de 90 jours après le traitement.

Au regard des données à sa disposition, Albaugh® décline toute responsabilité sur ces éventuels risques. Avant tout emploi du produit il est recommandé à l'utilisateur de s'assurer de son efficacité ou de l'absence, de risques éventuels de phytotoxicité sur la culture.

Evea® AMM n°2180309. Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée. Consultez <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto>. Pour les usages autorisés, doses, conditions et restrictions d'emploi, se référer à l'étiquette du produit ou www.phytodata.com. Détenteur de l'AMM : ROTAM AGROCHEMICAL EUROPE LTD, Hamilton House, Mabledon Place London WC1H 9BB, Royaume-Uni.

Responsable de la mise en marché : ALBAUGH TKI D.O.O. Grajski trg 21, SI-2327 Race, Slovénie